



Mont
Saint
Aignan

RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

| | |
|--|--|
| CADRE 1 : DEMANDE DE RETRAIT déposée le 02/01/2023 Par : Monsieur Mustapha CHATTY Demeurant à : 65 chemin de Clères 76130 MONT-SAINT-AIGNAN Pour : l'extension et la réhabilitation d'une maison individuelle Sur un terrain sis à : 63 chemin de Clères 76130 Mont-Saint-Aignan | CADRE 2 : PERMIS DE CONSTRUIRE n° : PC 076 451 20 00035 2023.9 Surface de plancher (1) : 61,10 m ² Nb de bâtiments : 1 Nb de logements : 1 Destination : Ext. Hab. Ind. |
|--|--|

LE MAIRE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;
Vu le code général des Impôts et notamment son article 1723 Q ;
Vu l'autorisation de permis de construire pour une maison individuelle sus-visée (cadre 1) ;
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 02/01/2023 tendant au retrait dudit permis de construire ;

ARRÊTE

Article 1 : l'autorisation de permis de construire pour une maison individuelle susvisée est **retirée**.

Article 2 : madame la directrice générale des services de la Ville et madame le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

fait à Mont-Saint-Aignan, le 10/01/2023
pour le maire et par délégation



Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine